

MAIRIE DE MALIJAI



Marché public de Travaux passé selon la
Procédure adaptée
(Art 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

ELARGISSEMENT CHEMIN DES PESCADOUS

Date et heure limites de réception des offres

Le vendredi 24 août 2018 à 12h00

REGLEMENT DE CONSULTATION

- 1 MAITRE DE L'OUVRAGE
- 2 REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATAIRE
- 2 OBJET DE LA CONSULTATION
- 4 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION
- 5 MAITRE D'CEUVRE
- 6 ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER
- 7 CONTROLE TECHNIQUE:
- 8 COORDINATION POUR LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA SANTE
- 9 PROCEDURE DE CONSULTATION
- 10 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Pièces de la candidature

Pièces de l'offre

Documents transmettre obligatoirement pour l'attribution du marché

Pièces générales constitutives du marché :

- 11 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES
- 12 VARIANTES

- 13 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES:

- 14 CRITERES D'ATTRIBUTION:

- Critères de jugement des candidatures :
- Critères de jugement des offres avec leur pondération

METHODIQUE DE COTATION

Le prix des prestations P •

La valeur technique T

La performance en matière de Protection de l'environnement PE

15 — DATE DE PUBLICATION

16 — DATE limite de RECEPTION DES PROPOSITIONS

17 — DELAI D'EXECUTION

18 — RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

19 — REGLEMENT DES LITIGES

1 MAITRE DE L'OUVRAGE:

MAIRIE DE MALIJAI
LE CHATEAU
04 350 MALIJAI

2 REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATAIRE:

Monsieur Gilles CHATARD , Maire de MALIJAI

3 — OBJET DE LA CONSULTATION:

La présente consultation concerne les travaux de l'élargissement du chemin des Pescadous

4 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION:.

Les travaux se feront en un seul lot.

L'offre, quelle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, le pouvoir adjudicateur imposera un groupement conjoint et solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements - En qualité de membres de plusieurs groupements.

5 MAITRE D'OEUVRE :

La maîtrise d'œuvre du chantier est assurée par :

Etudes Maintenance Services
Quartier le Fémy
04 290 VOLONNE
Tel : 04.92,64.18,08
Port : 06 77 01 58 78
Jacques.martin@emspaca.fr

6 ORDONNEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER:

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

7 — CONTROLE TECHNIQUE:

Les travaux faisant l'objet du marché ne sont pas soumis au contrôle technique

8 COORDINATION POUR LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA SANTE

Cette mission est confiée à un CSPS non retenu à ce jour.

9 PROCEDURE DE CONSULTATION:

Celte consultation sera réalisée selon une procédure adaptée (Art 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Après réception des offres, la Mairie de MALIJAI, si elle le juge nécessaire pourra entamer une phase de négociation avec un ou plusieurs candidats ayant déposé une offre.

Les entreprises intéressées transmettront leurs propositions technique et financière (tampon de l'entreprise et signature) sur support papier au plus tard le vendredi 17 Aout 2018 à 12h à l'adresse indiquée dans le présent avis.

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.G.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- DC1
- DC2
- ATTRI1
- DC4
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Le DPGF
- Le plan projet

10 — PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES:

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser le formulaire DC1 DC2 ATTRI1 DC4 pour présenter leur candidature. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise telles que prévues à l'article 48 de l' Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics:

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l' Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise telles que prévues à l'art 44 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics:

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique et l'entreprise telles que prévues à l'article 44 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics:

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature,
- Présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des cinq dernières années.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures s'il l'on constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai de trois jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant

- L'acte d'engagement (A.E.) à compléter par les représentants qualifiés des Entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat.
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans modification, daté et signé.
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.,P.) et ses documents annexes, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- La décomposition du prix global et forfaitaire dans le cadre des tableaux joints pour chaque tranche
- Un mémoire justificatif suivant les critères demandés pour la valeur technique. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise.

Documents à transmettre obligatoirement pour l'attribution du marché

- NOTI2 (téléchargeable sur le site <https://www.economie.gouv.fr>)
- Extrait KBIS
- Attestation d'assurances
- RIB

Pièces générales constitutives du marché:

Cahier des clauses techniques générales (C,C,T,G.) applicables aux marchés publics de travaux
Cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés de travaux

11 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les documents peuvent être retirés à l'adresse suivante :

MAIRIE DE MALIJAI
LE CHATEAU
04350 MALIJAI

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site de la mairie www.malijai.fr

- Le pli porte l'indication : NE PAS OUVRIR- MARCHE DES PESCADOUS

Les offres doivent être adressées par tout moyen permettant de déterminer de manière précise la date et l'heure de réception et de garantir leur confidentialité.

- **Envoi par voie postale (recommandé avec accusé de réception,**
- **Chronopost)**
- **ou dépôt des offres à l'accueil contre récépissé :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

A l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE MALIJAI
LE CHATEAU
04350 MALIJAI

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 24 août 2018 à 12h.

12 VARIANTES

Aucune

13. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES:

La validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de retour des offres.

14 — CRITERES D'ATTRIBUTION,

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Critères de jugement des candidatures

1. Garanties et capacités techniques et financières.
2. Références professionnelles pour des travaux de mêmes ampleurs datant de moins de 5 ans.

Critères de jugement des offres avec leur pondération

1. Valeur technique (50 %)
2. Prix des prestations (40%)
3. Performance en matière de protection de l'environnement (10%)

METHODE DE COTATION

Le prix des prestations P (note sur 40 points)

Le prix des prestations sera apprécié de la façon suivante

Note attribuée aux candidats étudiés =

Note maximale x (montant de l'offre la moins disante ou de l'estimation du service/montant de l'offre étudiée).

La valeur technique T (note sur 50 points)

Elle sera appréciée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire justificatif sur les points suivants :

Organisation du chantier (note sur 30 points)

Moyens matériels et humains affectés au chantier, mesures prises pour la réduction des nuisances, délais d'exécution,

Pour le sous critère énuméré ci-dessus et note sur 30 points, il sera attribué des points en fonction de la précision de l'offre selon le barème suivant

Très satisfaisant :	30 points
Satisfaisant :	24 points
Insuffisant :	12 points
Très insuffisant :	6 points
Sans réponse :	0 point

Matériaux, équipements (noté sur 10 points)

Fiches techniques

Hygiène et sécurité (noté sur 10 points)

Description de la base de vie, surveillance et maintenance des clôtures et de la signalisation de chantier A l'avancement des travaux,

Pour les deux sous critères énumérés ci-dessus et notes sur 10, il sera attribué des points en fonction de la précision de l'offre selon le barème suivant :

Très satisfaisant :	10 points
Satisfaisant :	8 points
Insuffisant :	4 points
Très insuffisant :	2 points
Sans réponse :	0 point

Ainsi la note maximale pouvant être attribuée, à un candidat sera de 50 points.

La performance en matière de protection et d'environnement : (note sur 10 points)

Elle sera appréciée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire justificatif.

Très satisfaisant :	10 points
Satisfaisant :	8 points
Insuffisant :	4 points
Très insuffisant :	2 points
Sans réponse :	0 points

Classement des offres :

L'offre économique la plus avantageuse sera l'offre obtenant la meilleure note totale :
Note entreprise = P + T + PE

En cas d'égalité de note, l'offre de l'entreprise ayant obtenu la meilleure note concernant la valeur technique sera retenue.

15 — DATE DE PUBLICATION:

Le 6 juillet sur BOAMP et JAL La Provence

16 — DATE LIMITE DE RECEPTION DES PROPOSITIONS :

Le vendredi 24 août 2018 12h

17 — DELAI D'EXECUTION

Article 1 du CCAP

18 — RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Contact pour les aspects techniques :

Mr MARTIN Jacques
Te] : 04,92,64,18,08
Port : 06 77 01 58 78
E-mail jacques.martin@emspaca.fr

Visite possible **sauf** semaine du 23 juillet 2018

Contact pour les aspects administratifs :

Laure SEBASTIANIELLI Mairie de MALIJAI
Tel 04 92 34 01 12
mairie-de-malijai-sebastianelli@orange.fr

19 — REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litiges, le tribunal compétent est le tribunal administratif de MARSEILLE

PRECISIONS CONCERNANT LES RECOURS:

Requête en référé précontractuel au titre des dispositions des articles L 151-1 et suivants du code de justice administrative 6 compter de la date de notification du rejet de la candidature ou de l'offre jusqu'à la date de signature du marché. Recours pour excès de pouvoir, en annulation de la décision de rejet i de la candidature ou de l'offre dans un délai maximum de deux mois à compter de sa notification (article R421.1 du code de la justice administrative).